



lundi 6 novembre 2017

A

Mme Le Gal
Secrétaire générale de l'académie de Caen

LE SECRETAIRE
ACADEMIQUE

SNASUB,
Syndicat National
de l'Administration Scolaire,
Universitaire et des
Bibliothèques

48, rue du val noble
61000 Alençon

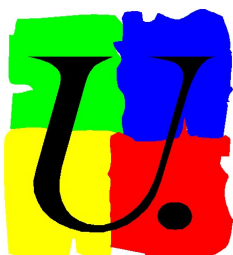
02 33 27 56 09
06 11 64 15 57

snasub-caen@orange.fr

Permanence quotidienne :
13h30/17h30

<http://www.snasub-caen.fr/>

Membre de la
Fédération
Syndicale
Unitaire



Objet : Application du RIFSEEP aux ITRF des établissements scolaires et des services académiques

Madame la secrétaire générale,

Au Comité technique académique de novembre prochain, vous présenterez la nouvelle politique indemnitaire, RIFSEEP, appliquée aux personnels ITRF. Nous avons quelques remarques à vous soumettre avant diffusion des documents de préparatoires du CTA.

Pour les ATRF (en établissements scolaires et services académiques - hors fonction informatique), nous demandons l'uniformité au sein de chaque grade. Dès 2018, nous verrons des écarts se produire entre collègues de même grade, après l'adoption des tableaux de promotions. Si les propositions faites après le groupe de travail du 19 octobre concernant les montants, avec la réévaluation des montants en cas de changement de grade, les ATRF percevraient par grade :

ATRF : 3174€/an (265€/mois)

ATRF P2 : (+160€ de chgt de grade) = 3334€/an (278€/mois)

ATRF P1 : (+160€ de chgt de grade) = 3494€/an (292€/mois)

Nous nous interrogeons sur la fonction « opérateur logistique DAAGE2 » qui perçoit 3735€ par an. Nous ne demandons pas une baisse de son indemnité même si nous souhaitons savoir pourquoi un tel écart existe avec les autre ATRF.

Pour des montants distincts entre les TEC classe normale et classe supérieure (en étab. sco.) : pour ces deux grades, les montants perçus annuellement sont identiques : 4515,12€ (cf. document de travail). Il n'est pas compréhensible qu'en changeant de grade, les montants indemnitaires restent les mêmes.

Pour les TEC en classe exceptionnelle (étab. sco.), l'écart est résiduel avec la classe supérieure (étab. scol.), avec 5,88€ pour l'année (4521€/an), soit 0,49€ par mois ! Nous demandons que dès maintenant, les TEC déjà en classe exceptionnelle perçoivent un montant revalorisé. Si les propositions faites au groupe de travail du 19 octobre concernant la réévaluation des montants en cas de changement de grade, les TEC percevraient selon leur grade(en étab. sco.) :

Classe normale : 4515,12€/an (376,26€/mois)

Classe supérieure : 4655,12€/an (387,93€/mois)

Classe exceptionnelle : 4795,12€/an (399,59€/mois)

TEC en services académiques, hors fonction informatique : nous demandons que les fonctions « chauffeur du Recteur » et « technicien d'information documentaire DAJ » soient alignés sur les montants des TEC en établissements scolaires.

ASI sur fonction informatique ou non : avec un grade unique il n'est pas normal qu'à fonction identique, les montants indemnitaires ne soient pas identiques. A fonctions identiques, indemnités identiques, et au mieux-disant.

IGE et IGR : de façon générale, à fonction identique, nous sommes pour harmoniser par le haut les montants indemnitaires.

Le CTA sera l'occasion de rectifier les incohérences indemnitaires au sein d'un même grade.

Le SNASUB-FSU a demandé par ailleurs lors du groupe de travail du 19 octobre une rectification aux tableaux présentés et avait fait remarquer que les tableaux reflétaient les montants réellement perçus par les personnels en place, mélangeant du coup des personnels aux grades différents pour un même corps. Les nouveaux tableaux envoyés après le groupe de travail conservent cette hétérogénéité.

Il est impossible au regard des tableaux communiqués après le groupe de travail de connaître le montant par fonction et poste ce que recevrait un fonctionnaire selon le grade auquel il appartient.

Pour les IGE et TEC du rectorat, il n'est pas possible d'avoir un minimum et un maximum par poste. Cela semble incompatible avec le RIFSEEP. Nous maintenons notre position pour un montant identique au sein de chaque grade y compris dans ce cas de figure, au montant le plus favorable.

Afin d'avoir la plus grande transparence dans la politique indemnitaire et de préparer au mieux le débat en CTA, le SNASUB-FSU souhaite un nouveau tableau indiquant au sein de chaque corps le montant perçu, grade par grade, poste par poste.

Veillez recevoir, Madame la secrétaire générale, mes salutations distinguées.

François FERRETTE
Secrétaire académique SNASUB-FSU

